



Continuité du service public européen de la justice : la Cour de justice de l'Union européenne prévoit de reprendre les audiences de plaidoiries à partir du 25 mai 2020

En conformité avec les mesures de confinement adoptées par les autorités publiques du Luxembourg et des pays limitrophes, l'institution a instauré dès le 16 mars 2020 un mode de fonctionnement fondé sur le travail à domicile généralisé, avec pour objectif prioritaire de **protéger la santé des personnes et de contribuer à la lutte contre la pandémie**.

Grâce à une adaptation de son organisation interne et aux technologies de travail à distance, l'institution a assuré le maintien de son activité juridictionnelle avec 106 affaires réglées et 29 conclusions rendues depuis le 16 mars dernier. Eu égard aux restrictions de déplacements applicables tant au Luxembourg que dans la plupart des États membres, les audiences de plaidoiries de la Cour de justice et du Tribunal avaient néanmoins dû être reportées.

En considération des mesures sanitaires et des scénarios de reprise adoptés par les autorités publiques, en particulier au Luxembourg, **le mode de fonctionnement de l'institution connaîtra une évolution à compter du 25 mai prochain**.

Le travail à domicile généralisé sera maintenu dans son principe. Cette décision est conforme à la recommandation formulée par les autorités de l'État hôte et consistant, pour les administrations et entreprises, à promouvoir le télétravail tout au long de la sortie du confinement. Elle prend également en considération le haut niveau d'activité qui peut être assuré à distance à l'heure actuelle.

Par ailleurs, **si les conditions le permettent, il a été décidé de rendre à nouveau possible la tenue d'audiences de plaidoiries pendant la période allant du 25 mai au 15 juillet 2020**.

Cette reprise sera accompagnée de la mise en place des **protocoles d'hygiène et de distanciation sociale** permettant d'assurer la protection sanitaire de l'ensemble des personnes impliquées dans l'organisation et la tenue des audiences. En particulier, les représentants des parties concernées recevront à cette fin des explications détaillées de la part des greffes des deux juridictions.

La Cour de justice de l'Union européenne s'adapte ainsi avec précaution à l'évolution du contexte lié à la pandémie du coronavirus. Avec la reprise prévue des audiences de plaidoiries, **elle crée toutes les conditions pour garantir la complète continuité du service public offert au justiciable européen, tout en préservant son personnel et en contribuant aux objectifs de santé publique de lutte contre la pandémie**.

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse : Antoine Briand ☎ (+352) 4303 3205.